

Asselin information

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES ASSELIN INC.

C.P. 354, SILLERY, QUE.,

EN MANCHETTE

- RALLIEMENT À MONTRÉAL SAMEDI 9 AOÛT 1986
TOUS LES DÉTAILS DANS LE BULLETIN DE JUIN.
- ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS - NOUVELLE FORMULE

Février 1986 - Volume 6 No 2

Salut les Asselin!

Du nouveau dans notre association. A première vue, on était porté à croire que seulement un petit groupe pouvait faire partie du conseil d'administration. Hé bien, ce n'est pas le cas. Ceux qui auraient voulu faire partie du conseil auraient pu en faire partie s'ils s'étaient offerts ou tout simplement en avait parlé.

Il est certain que la procédure d'élections employée jusqu'à date faisait que les élections se faisaient rapidement et que ceux qui n'étaient pas prêts n'avaient pas beaucoup de temps.

Une nouvelle procédure simple donne à tous les intéressés, tout le temps nécessaire pour se présenter. De plus, le vote se fera par correspondance comme dans toutes les associations semblables qui sont bien structurées et qui veulent favoriser la démocratie et la participation de ses membres.

Le Conseil d'administration depuis les débuts - Pour ceux qui ne s'en souviennent pas, rappelons que le conseil d'administration actuel est très différent du premier conseil d'administration de l'association. Mentionnons d'abord que le conseil fondateur comprenait seulement sept (7) membres, soit: Yvan, Gaston, André, Roger, Marcel, Jacqueline F. Asselin de même qu'Hélène Tremblay. Il fut élargi pour admettre l'abbé Robert, Jean-Pierre et Soeur Marie-Thérèse. Au grand ralliement, le nombre d'administrateurs a été porté à 15, ce qui a permis à Amédée, Ronald, Royal, André, Jacques et Laurence d'y accéder alors que Soeur Marie-Thérèse s'en retirait. En 1982, Gilles remplaçait Robert. En 1983, Jacques s'est ajouté pour porter le nombre à 16. En 1984 et 1985, les seize ont été réélus.

Assurer la continuité - Afin d'assurer la continuité, le groupe a été divisé en deux. Huit membres seront élus à chaque année et ce pour un terme de deux ans, ce qui veut dire qu'à chaque année le conseil sera formé de huit anciens et de huit nouveaux. Alors on sera certains qu'il y aura toujours huit anciens pour habituer les huit nouveaux et qu'ainsi une bonne continuité sera assurée.

En 1986 - les élections - En 1986, huit administrateurs actuels et encore intéressés seront tirés au sort et seront réélus pour un (1) an. Les autres intéressés seront présentés pour un terme de deux (2) ans et les membres devront en choisir huit parmi les anciens et les nouveaux candidats. Le vote se fera par correspondance sur un bulletin de vote qui sera inclus dans le bulletin de juin.

Les intéressés au conseil

Vous trouverez dans le présent bulletin, la nouvelle "procédure d'élections" qui a été adoptée par le conseil d'administration.

Ceux qui sont intéressés devront remplir et retourner leur "bulletin de présentation" sur la formule incluse au présent bulletin, avant le 15 mai 1986. N'oubliez pas de la faire signer par trois (3) membres en règle de l'association. Si des explications supplémentaires vous étaient nécessaires, vous pouvez communiquer avec moi-même (Yvan) à mon bureau à (418) 522-6872 ou à la maison à (418) 681-8331 ou encore par écrit à l'adresse de l'association.

Comme c'est prévu à la procédure, les nouveaux qui veulent se faire connaître nous envoient un message de 100 mots maximum qui passera dans le bulletin de juin.

Attention - Ceux qui seraient intéressés et qui s'imaginent que ça coûte une fortune de siéger et participer au conseil peuvent se rassurer. Pour votre information, le conseil se réunit deux ou trois fois par année. Les réunions sont convoquées par la poste plusieurs semaines à l'avance et en général, il y a des questionnaires expédiés pour connaître l'opinion de tous les membres du conseil.

Lorsque la réunion est tenue, les membres présents tiennent compte de l'opinion de ceux qui ont répondu et qui ne peuvent pas être présents. Par exemple, Amédée qui demeure à Norwalk au Connecticut est membre du conseil depuis 5 ans, il a donné son opinion par écrit, il a été un membre très utile et très représentatif des Asselin des Etats-Unis et personne n'aurait exigé qu'il fasse 1000 milles pour assister à une réunion de deux heures à Québec.

Soyez assurés, l'association n'a pas les moyens de payer les dépenses à personne et ne veut pas occasionner de dépenses importantes à personne non plus. Tous comprennent que ceux qui sont à Joliette, St-Félicien, St-Ambroise de Chicoutimi, St-Bruno, Sherbrooke et Ottawa voudraient venir aux assemblées mais que ce n'est pas possible souvent et ceux qui sont plus près de Québec assistent aux assemblées et tiennent compte de leur opinion. L'association va bien et c'est une des raisons.

Renouvellement

La hausse de cotisations semble ne pas avoir affecté beaucoup le nombre de membres et c'est tant mieux. Le renouvellement va bon train, le nombre de ceux qui ont renouvelé à date approche 600 et tout indique qu'on ne sera pas loin du chiffre de 665 de l'an passé.

Il y en a qui traînent la patte et qui négligent. Alors, n'attendez pas, faites le maintenant parce que dans un mois ou deux, vous allez l'oublier encore. Au fait, il y en a au moins 6 autres qui ne l'oublieront plus parce qu'ils sont devenus membres à vie pour porter le nombre à 63, ce qui fait 153 avec leurs conjoints et enfants. Une bonne idée, vous pensez pas?

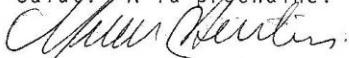
Abstract: The present bulletin introduces a new procedure for the elections at the board of directors. This new procedure will permit to all members to designate their directors by a mail ballot. About the next rally, it will be held in Montreal on Saturday, August 9th 1986. All details in the bulletin of June.

Attention aux escrocs - Une compagnie de Toronto faisant de la revente pour une compagnie d'Akron, Ohio, offre un "supposé" volume sur la généalogie des Asselin. Méfiez-vous, ce sont des escrocs qui vendent plutôt des généralités banales et des listes d'adresses recopiées de vieux annuaires de téléphone pour \$35 à \$40. Ne vous laissez pas organiser, comme ce fut le cas de quelques-uns qui le regrettent.

A la recherche d'une photo - Michel Asselin, 486 ch. de la Canardière, Québec G1J 2B4, est à la recherche d'une photo (ou peinture à l'huile) de Jean-Bte Asselin (D-VI) marié à Marguerite Vallée le 29 janvier 1833 à St-Joachim de Montmorency. Si un membre de l'Association possède ce souvenir, il peut aussi téléphoner chez Michel à 525-5603 ou 529-7078.

Nouveaux bureaux de comptables - Johanne Asselin, comptable de Montréal, annonce l'ouverture de deux bureaux de comptables dans lesquels elle est associée. Il s'agit de Asselin et Associés C.A. et Cloutier, Asselin, Therrien, C.G.A.. L'adresse des deux bureaux: 2015 rue Peel, suite 425, Montréal Qc H3A 1T8, tél. 842-8802 et 842-8800. Bonne chance à Johanne.

Salut! A la prochaine!



Yvan Asselin, président

PROCEDURE D'ELECTIONS

- 1- Membre en règle (Définition): Un membre en règle de l'association est une personne majeure qui a acquitté une cotisation individuelle ou familiale pour l'année en cours commençant le 1er novembre et se terminant le 31 octobre.
- 2- Mise en candidature: Tout membre en règle de l'association qui voudra faire partie du Conseil d'administration devra soumettre un bulletin de présentation avant le 15 mai précédent l'assemblée générale annuelle des membres. Les bulletins reçus après cette date seront rejetés.
- 3- Bulletin de présentation: Le bulletin de présentation devra être signé par le membre lui-même et doit être signé aussi par au moins trois (3) membres en règle de l'association.
- 4- Election et procédure d'élection: Un bulletin de vote sera envoyé aux membres de l'association en juin de chaque année ou vers le mois de juin avec le bulletin ASSELINformation. Le bulletin de vote comprendra le nom de tous les candidats acceptables, c'est-à-dire remplissant les conditions des articles 2 et 3.
- 5- Vote et durée du terme: Par la voie d'un vote par correspondance, un membre en règle désignera les 8 candidats qu'il désigne comme les 8 administrateurs de l'association éligibles aux sièges vacants pour un terme de deux (2) ans devant débuter à l'assemblée générale annuelle de l'année en cours et se terminer à l'assemblée générale annuelle (deux ans plus tard). L'administrateur demeure en fonction jusqu'à son remplacement, s'il y a lieu.
- 6- Réception des bulletins de vote: Tous les bulletins de vote devront être expédiés et oblitérés avant le 15 juillet. Tout bulletin oblittré après cette date sera rejeté et non valide.
- 7- Renouvellement d'un mandat: Tout membre du conseil en fonction pendant l'exercice en cours sera éligible automatiquement sur sa simple acceptation sans être soumis aux dispositions de l'article 3.
- 8- Présentation: Chaque candidat pourra fournir, avec son bulletin de présentation, un texte ne dépassant pas 100 mots pour se faire connaître des membres de l'Association. Ce texte accompagnera le bulletin de vote dans le bulletin ASSELINformation.
- 9- Dépouillement du scrutin: Le scrutin sera dépouillé lors d'une assemblée du comité exécutif, et le secrétaire de l'association agira comme président d'élection et, en son absence, le président de l'association présidera.
- 10- Election: Les 8 candidats qui obtiendront le plus de votes seront déclarés élus. En cas d'égalité au 9e rang, le président sortant aura un vote prépondérant et désignera le nouvel administrateur.
- 11- Résultat officiel: Le résultat de l'élection sera donné lors d'une assemblée générale annuelle et sera publié dans le numéro d'octobre d'ASSELINformation.
- 12- Avis aux candidats: Les candidats seront avisés individuellement par la poste des résultats du vote dans les quinze (15) jours suivant le dépouillement du scrutin.
- 13- Droit des candidats: Un candidat pourra demander et aura droit d'examiner les bulletins de vote en compagnie du secrétaire de l'association à un endroit et au moment fixé par ce dernier, dans les 60 jours suivant le dépouillement du scrutin.

LES ARCHIVES DES FAMILLES ASSELIN

La collaboration de tous est demandée pour garder à jour les archives généalogiques des familles Asselin.

Depuis la parution du volume "Les Asselin" en 1981, déjà 5 ans se sont écoulés et la mise à jour des avis de baptêmes, mariages et sépultures ou autres nouvelles est faite régulièrement et gardée en archives.

Quelques membres nous font parvenir ces informations concernant leur famille immédiate et d'autres nous font parvenir les avis de décès du journal de leur région: c'est ce que fait Michel Asselin dans la région de Sherbrooke et l'abbé J. Hector Geoffroy pour la région de Joliette et parfois Montréal. Nous les remercions tous pour leur participation à ce travail. Nous apprécierions que d'autres le fassent pour couvrir également les autres régions du pays et même les Etats-Unis. Il n'y a pas que les avis de décès mais aussi les naissances et les mariages depuis 1980. Lors d'un événement dans une famille Asselin, on devrait désigner un membre pour nous signaler cet événement, que ce soit un baptême, un mariage ou un décès survenu. L'Association les conservera en archives après les avoir publiés dans le bulletin "Asselinformation", ainsi aucun nouveau membre de cette grande famille des Asselin ne saurait être oublié. Chacune de ces chroniques publiées dans "Asselinformation" serait donc plus complète.

Exemple: des enfants naissent de couples mariés après 1980 qui n'ont pas été annoncés et dont on ignore l'origine des parents. Sans ces renseignements, il serait impossible de faire la filiation. Les familles qui n'ont pas répondu aux questionnaires soumis en 1978 et 79 lors de la préparation du volume devraient nous en demander et les remplir correctement et nous les faire parvenir pour mettre à jour les archives généalogiques de leur famille. Tous les Asselin sont importants!

Jacqueline F. Asselin

NOUVELLES

Note importante:

Dans le respect de la vie privée des membres des familles qui descendent des ancêtres Asselin d'Amérique, les sections contenant leurs renseignements personnels ont été retirées de la version électronique de cette publication.

)

Note importante:

Dans le respect de la vie privée des membres des familles qui descendent des ancêtres Asselin d'Amérique, les sections contenant leurs renseignements personnels ont été retirées de la version électronique de cette publication.

SOUVENIRS

ARMOIRIES:	ASSELIN,	ANCELIN, @ \$2.00/unité	\$ _____
MACARONS:	JACQUES,	DAVID, @ \$1.00/unité	\$ _____
	RENE,	AMI, @ \$1.00/unité	\$ _____
BOUTON "LES ASSELIN"		BOUTON(S) @ \$3.00/unité	\$ _____
BROCHURE NO 2:		BROCHURE(S) @ \$3.00/unité	\$ _____
		TOTAL:	\$ _____

NOTE:

FAIRE LE CHEQUE A: "ASSOCIATION DES ASSELIN INC."

NOM: _____

ADRESSE: _____ CODE POSTAL: _____

VOLUME "LES ASSELIN" ET BROCHURE NO 1

NOM: _____

ADRESSE: _____ CODE POSTAL: _____

VOLUME ET BROCHURE NO 1 @ \$33.00/copie: \$ _____

BROCHURE NO 1 @ \$ 3.00/copie: \$ _____

NOTES: 1- FAIRE LE CHEQUE A: "JACQUELINE F. ASSELIN"

2- POUR LES RESIDENTS AUX U.S.A.: MEME PRIX MAIS EN DOLLARS U.S.-----

JE DEVIENS MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES ASSELIN INC., JUSQU'AU 31 OCT. 1986

JE RENOUVELLE POUR L'ANNEE 1985-86 (CARTE #)

NOM: _____

ADRESSE: _____ CODE POSTAL: _____

TELEPHONE: (____) ____ - ____

MEMBRE-FONDATEUR (MEMBRE A VIE): \$100.00

MEMBRE INDIVIDUEL: \$ 8.00 PAR ANNEE COTISATION: \$ _____

COTISATION FAMILIALE: \$15.00 PAR ANNEE

CI-INCLUS UN CHEQUE POUR LE MONTANT TOTAL: \$ _____

NOM DU CONJOINT: _____ AGE: _____

NOM DES ENFANTS DE: _____

MOINS DE 18 ANS: _____ AGE: _____

AGE: _____

NOTE: La cotisation donne droit au bulletin ASSELINFORMATION.

Adresssez à: ASSOCIATION DES ASSELIN INC., C.P. 354, SILLERY, QUE. G1T 2R5

S.V.P. REMPLIR EN LETTRES MOULEES

BULLETIN DE PRESENTATION POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je, soussigné _____, membre en règle no _____ de
l'Association des Asselin Inc. pose ma candidature à un poste au Conseil d'administration
pour un terme de deux ans commençant en 1986 et se terminant en 1988.

Signé _____ Date _____

Adresse _____

Nous, soussignés membres en règle de l'Association des Asselin Inc. appuyons la candidature ci-haut mentionnée:

Membre no	N o m	Adresse	Signature
1-	_____	_____	_____
2-	_____	_____	_____
3-	_____	_____	_____

RETOURNER AVANT LE 15 MAI 1986 A: "ASSOCIATION DES ASSELIN INC." C.P.354, Sillery Qc G1T 2R5